

MAIRIE DE
BESANÇON



Arrêté du Maire de la Ville de
Besançon

Publié le : 31/05/2024

VOI.24.00.A01366

OBJET : Arrêté temporaire de circulation

RUE FEBVRE

La Maire de la Ville de Besançon,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6
Vu l'arrêté DAG.20.00.A100 du 20 juillet 2020 qui donne délégation de signature à Mme Marie ZEHAF, Conseillère Municipale Déléguée
Vu l'arrêté n°VOI.24.00.A01117 en date du 07/05/2024
Vu la demande de l'entreprise SERPOLLET
Considérant L'avancement des travaux sur ouvrage gaz RUE FEBVRE à hauteur du N°8

ARRÊTE

Article 1 : Les dispositions de l'arrêté VOI.24.00.A01117 du 07/05/2024, portant réglementation de la circulation, sont prorogées jusqu'au 21/06/2024.

Article 2 - Voies de recours :

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

Article 3 : M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés sur le site internet de la Ville conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le **30 MAI 2024**

Pour la Maire,
Par délégation,

Marie ZEHAF
Conseillère Municipale Déléguée



STATE OF TEXAS, COUNTY OF DALLAS

Know all men by these presents, that _____ of the County of Dallas, State of Texas, for and in consideration of the sum of _____ Dollars, to _____ in hand paid by _____ the receipt of which is hereby acknowledged, have granted, sold and conveyed, and by these presents do grant, sell and convey unto the said _____ of the County of Dallas, State of Texas, all that certain _____



WITNESSETH

That on this _____ day of _____ 20____, the within and foregoing instrument of writing was acknowledged by the said _____ as the free act and deed of the said _____

WITNESSETH
